

Postulat : Mieux encadrer les ventes commerciales sur l'espace public

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les membres de la Municipalité,
Chères et chers collègues.

En décembre dernier, j'ai adressé une question à la Municipalité concernant les ventes commerciales de voitures sur la promenade Auguste-Fallet. Les réponses apportées par la Municipalité mettent en lumière un déséquilibre difficilement justifiable.

Il apparaît en effet que l'exposition de voitures a occupé cet espace jusqu'à 90 jours par année, soit près d'un quart de l'année, sur un espace public central de notre ville. Cette présence importante contraste avec d'autres usages du domaine public, notamment en lien direct avec la mobilité active, tels que les bourses aux vélos, qui n'occupent l'espace qu'un à deux jours par an.

Cette occupation intensive du domaine public se fait, de surcroît, pour un produit financier très limitée : entre 8'900 et 17'300 CHF par année, soit un montant marginal à l'échelle du budget communal, mais offrant en contrepartie une visibilité commerciale considérable à des produits fortement émetteurs de gaz à effet de serre.

Il convient de préciser que les véhicules promus ne sont pas exclusivement électriques. Il s'agit principalement de modèles à motorisation hybride ou thermique, dont l'impact climatique est incompatible avec les objectifs climatiques affichés par la Ville.

En effet, le Plan climat communal publié en 2023 vise explicitement à favoriser le report modal vers la mobilité douce et les transports publics, afin de réduire la part du trafic individuel motorisé à 35 % à l'horizon 2040, puis à 20 % d'ici 2050. Dans ce contexte, autoriser et banaliser la promotion de véhicules motorisés sur le domaine public constitue un contre-signal politique manifeste.

Le domaine public n'est pas un simple support publicitaire. Il reflète les choix, les valeurs et les priorités de la collectivité. Continuer à l'utiliser pour promouvoir des modes de transport que la Ville cherche à réduire affaiblit la crédibilité de l'action publique et brouille le message adressé à la population.

Au vu de ce qui précède, et au nom du groupe des Vert.es et Solidaires, je propose le postulat suivant :

Postulat :

Le Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains invite la Municipalité à :

- étudier l'opportunité de ne plus autoriser l'utilisation du domaine public pour la promotion et la vente de voitures ;
- revoir le cadre réglementaire applicable afin de garantir que les activités commerciales autorisées sur le domaine public soient cohérentes avec les objectifs du Plan climat.

Yverdon-les-Bains, le 18.05.2026

Juliana Leon